

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 758

présenté par
Mme Brugnera et M. Boudié

ARTICLE 21

Après l'alinéa 38, insérer l'alinéa suivant :

« e) À la fin de la première phrase de l'avant-dernier alinéa, les mots : « au septième alinéa » sont remplacés par les mots : « à l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.